

ARRETE 378-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION**

pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme NOLET Angelique	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/11/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à

le

Le Maire



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.08.02 19:18:46 +0200
Ref:20220802_093801_1-2-O
Signature numérique
le Maire

ARRETE 374-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MANGIN ISABELLE	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTEUR DU 01/06/2022

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 4

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à

le

Le Maire



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.08.02 19:18:17 +0200
Ref:20220802_092401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

ARRETE 375-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme CHAMBON VÉRONIQUE</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>M. SOUDANT David</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 3

Total promu : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à

le

Le Maire



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.08.02 19:18:21 +0200
Ref:20220802_093202_1-2-O
Signature numérique
le Maire

ARRETE 377-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Le Maire de FAGNIERES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. RIBES Rudy</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à

le

Le Maire



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.08.02 19:19:03 +0200
Ref:20220802_093604_1-2-O
Signature numérique
le Maire

ARRETE 376-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme <i>LEBON VIRGINIE</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à

le

Le Maire,



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.08.02 19:19:07 +0200
Ref:20220802_094003_1-2-O
Signature numérique
le Maire